

AR PREFECTURE

063-200070761-20200721-2020_21_07_PV-AU

DÉPARTEMENT 07 / Puy-de-Dôme

Communauté de communes Ambert Livradois Forez

Élection des membres
du Bureau de l'EPCI

ARRONDISSEMENT : Ambert

Effectif légal de l'EPCI 82

Nombre de membres
en exercice 81

Nombre de membres
Présents 77

Date de convocation 25/07/2020

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'EPCI

L'an deux mille vingt, le mardi 21 juillet du mois de à 09 heures 00 minutes, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT) renvoyant aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints des communes de moins de 1000 habitants telles que prévues par les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT (CE 3 juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais) et de l'article L.5211-8 du CGCT, s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants : cf Liste en annexe.

La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Claude DAURAT Président sortant, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Daniel BARRIER a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du Président

A) Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des conseillers communautaires, a dénombré membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie².

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

B) Constitution du bureau de Vote

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs (au moins) :

Marius FOURNET,
Ingrid DEFOSSÉ-DUCHÈNE.

C) Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller communautaire l'a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller communautaire, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau de vote en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau de vote et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 20
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 60
- f. Majorité absolue 31

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Daniel FORESTIER	57	Cinquante-sept voix
Stéphanie ALLEGRE-CARTIER	1	Une voix
Daniel BARRIER	2	Deux voix

¹ Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection des membres du bureau a lieu en cours de mandature.

² Majorité des membres en exercice.

AR PREFECTURE

063-20491475 du 2002107010020 scrutin³ PU-AU
 Résultats du deuxième tour de scrutin³
 Regu le 27/07/2020

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- Nombre de votants (enveloppes déposées)
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin⁴

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- Nombre de votants (enveloppes déposées)
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

D) Proclamation de l'élection du Président

Daniel FORESTIER

a été proclamé(e) président et a été immédiatement installé(e).

³ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.⁴ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3. Élection des Vice-PrésidentsSous la présidence de David FORESTIER

élu(e) Président (ou son remplaçant en application

de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que le Président (CE 3 juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale (ou du syndicat mixte) est composé du président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par le conseil communautaire sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du conseil communautaire, soit Vice-Présidents, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Toutefois, si l'application de la règle des 20 % conduit à fixer à moins de 4 le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à 4.

Le conseil communautaire peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des dispositions précitées, sans pouvoir toutefois excéder 30 % de son propre effectif et le nombre de 15.

Au vu de ces éléments, le Conseil communautaire a fixé à : 9 Vice-présidents

Le nombre des autres membres du bureau est, quant à lui, fixé à

Élection du premier Vice-Président**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 75
- f. Majorité absolue 38

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guy GORBINET	37	trente-sept voix
Valérie PRUNIER	37	Trente-sept voix
Véronique FAUCHER	1	une voix

Résultats du deuxième tour de scrutin⁶

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 79
- f. Majorité absolue 40

⁵ Une délibération ouvrant les postes de Vice-présidents et les postes des « autres membres » du Bureau doit également être prise par le conseil et transmise au contrôle de légalité.

⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

AR PREFECTURE

063-200070761-20200721-2020_21_07_PV-AU

Regu le 27/07/2020

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS
(dans l'ordre alphabétique)

NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS

En chiffres

En toutes lettres

Valérie PRUNIER	40	Quarante voix
Guy GORBINET	38	Trente huit voix
Jean - Claude DAURAT	1	une voix

Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- Nombre de votants (enveloppes déposées)
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du premier Vice-Président

a été proclamé(e) premier Vice-Président et immédiatement installé(e)

⁷ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Election du deuxième Vice-PrésidentRésultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 5
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 15
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 61
- f. Majorité absolue 31

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marc MENAGER	56	Cinquante-six voix
Stephanie ALLEGRE-CARTIER	1	une voix
Olivier BOURRON	1	une voix
Guy GORBINET	2	deux voix
Eric DUBOURGNOLUX	1	une voix

Résultats du deuxième tour de scrutin⁵

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin⁶

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)

⁵ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

AR PREFECTURE

063-200070761-2020-07-07-BU-04
e. Nombre de suffrages exprimés (B-C-D)
Regu le 27/07/2020

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du deuxième Vice-Président*Marc MENAGER.*

a été proclamé(e) deuxième Vice-Président et immédiatement installé(e)

Election du troisième Vice-Président**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 6
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 74
- f. Majorité absolue 38

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Stéphanie ALLEGRE - CARTIER	49	Quarante-neuf voix
Philippe PINTON	25	Vingt-cinq voix

Résultats du deuxième tour de scrutin⁵

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin⁶

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)

⁵ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

AR PREFECTURE

063-200070761-20200721-2020-21-07-BU-014
e. Nombre de suffrages exprimés [B-U-014]
Regu le 27/07/2020

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président*Stéphanie ALLEGRE-CARTIER.*

a été proclamé(e) troisième Vice-Président et immédiatement installé(e)

Election du quatrième Vice-Président**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 10
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 69
- f. Majorité absolue 35

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
François DAUPHIN	67	Soixante-sept voix
Guy GORBINET	2	Voix

Résultats du deuxième tour de scrutin⁵

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin⁶

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)

⁵ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

AR PREFECTURE

063-200070761-20200727-2020-21-07-BU-014
e. Nombre de suffrages exprimés [B-014]
Regu le 27/07/2020

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du quatrième Vice-Président

François DAUPHIN

a été proclamé(e) quatrième Vice-Président et immédiatement installé(e)

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 75
- f. Majorité absolue 38

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Véronique FAUCHER	36	trente-six voix
Guy GORBINET	38	trente-huit voix
Mireille FONLUPIT	1	une voix

Résultats du deuxième tour de scrutin¹¹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin¹²

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

¹⁰ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur¹¹ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.¹² Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

AR PREFECTURE063-200070761-20200721-2020_21_07_PV-AU
Regu le 27/07/2020

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du cinquième Vice-Président**GUY GORBINET**

a été proclamé(e) cinquième Vice-Président et immédiatement installé(e).

Election du sixième Vice-PrésidentRésultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1 (G. Gorbinet déjà élu)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 75
- f. Majorité absolue 38

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean SAVINEL	42	Quarante-deux voix
Patrice DOUARRE	32	trente deux voix
Jean - Claude DAURAT	1	une voix

Résultats du deuxième tour de scrutin⁵

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin⁶

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

⁵ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

AR PREFECTURE

063-200070761-20200721-2020_21_07_PV-AU

Regu le 27/07/2020

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du sixième Vice-Président*Jean SAVINEL*

a été proclamé(e) sixième Vice-Président et immédiatement installé(e)

Election du septième Vice-Président**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 78
- f. Majorité absolue 40

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel BEAULATON	15	Quinze voix
Didier LIENNART	40	Quarante voix
Suzene LABARY	23	Vingt-trois voix

Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

⁵ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

AR PREFECTURE

063-200070761-20200721-2020_21_07_PV-AU

Regu le 27/07/2020

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du septième Vice-Président

Didier LIENNART

a été proclamé(e) septième Vice-Président et immédiatement installé(e)

Election du huitième Vice-PrésidentRésultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 79
- f. Majorité absolue 40

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Arnaud PROVENCHÈRE	18	Dix-huit voix
Simon RODIER	60	Soixante voix
Didier ARDEVOL	1	Une voix

Résultats du deuxième tour de scrutin⁵

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin⁶

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

⁵ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

AR PREFECTURE

063-200070761-20200721-2020_21_07_PV-AU

Regu le 27/07/2020

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du huitième Vice-Président*Simon RADIÉ,*

a été proclamé(e) huitième Vice-Président et immédiatement installé(e)

Election du neuvième Vice-Président**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 76
- f. Majorité absolue 39

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel BRAVARD	15	Quinze voix
Alain MOLIMARD	31	trente et une voix
Georges MORISON	29	Vingt-neuf voix
Eric DUBOURGNOUX	1	Une voix

Résultats du deuxième tour de scrutin⁵

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 79
- f. Majorité absolue 40

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain MOLIMARD	36	trente-six voix
Georges MORISON	43	Quarante trois voix

Résultats du troisième tour de scrutin⁶

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

⁵ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

AR PREFECTURE

063-200070761-20200721-2020_21_07_PV-AU

Regu le 27/07/2020

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du neuvième Vice-Président*Georges MORISON*

a été proclamé(e) neuvième Vice-Président et immédiatement installé(e)

Le présent procès-verbal, dressé en double exemplaire et clos, le mardi 21 juillet 2020, à 15 heures, 30 minutes, a été, après lecture, signé par le Président (ou son remplaçant), le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président (ou son remplaçant),

Le conseiller le plus âgé,

Le secrétaire de séance

David BARRIER



Les assesseurs,

Ingrid Defosse-Duchêne

Arnaud Faucher

² Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de l'EPCI ou du syndicat mixte. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexes (Liste de présence, listes d'émargement pour chaque scrutin, procurations originales, Bulletins blancs ou nuls) au représentant de l'État.